

Masterclass — Droits humains et armement : **vers de nouveaux défis éthiques**

Cette série de conférences à l'Université Catholique d'Angers s'est tenue pendant trois jours. Chaque journée avait un thème bien précis : la première était consacrée à ..., la seconde à ... et la troisième à

En guise de conférence d'ouverture, l'accent fut mis à la responsabilisation des acteurs des droits de l'Homme. La fin de l'humanité harmonieuse est arrivée avec l'apparition des camps de concentration. Toutefois, la charte de San Francisco, qui crée les Nations Unies, débute par une référence à « l'humanité ». Elle marque un renversement des valeurs sur lesquelles était fondée la communauté internationale. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen se réfère à la « dignité inhérente à la société humaine ». Les auteurs de cette Déclaration se sont abstenus d'y introduire des références métaphysiques (l'origine divine de l'Homme et toute profession de foi proposée par certains membres), tout en évitant les accents anti-religieux. La DDHC s'appuie sur la liberté de conscience : croire en Dieu ou en d'autres croyances. Pour cela, il y a deux axes de progression :

- L'ordonnement des valeurs.
- La hiérarchie des droits. Parmi eux, les droits interrogeables, notamment composés de l'interdiction de la torture, de l'esclavage, de mener des expériences sur une personne sans son consentement, ainsi que la reconnaissance de l'intégrité physique de toute personne. Tous ces droits, pour Boutros Boutros Ghali sont la « quintessence de valeurs ».

Lors de la première table ronde, Marc Finaud a rappelé qu'il n'y a pas de définition exacte sur le terme d'« arme de destruction massive » car il n'y a pas de consensus. Nous pouvons toutefois les énumérer : armes atomiques et/ou nucléaires, armes bactériologiques/biologiques, armes chimiques (ABC) ; parfois armes radiologiques (pas d'explosion mais répandent des matières radioactives, ce sont surtout des armes de défense). Ainsi, toutes les autres armes sont dites conventionnelles ou classiques.

En 2019, neuf États sont en possession de l'arme atomique. À ce groupe, s'ajoutent 28 autres États étant sous « parapluie » américain ou russe. Les arsenaux nucléaires sont actuellement entre 14000 et 15000 unités (contre 65000 en 1985). Les États-Unis et la Russie comptabilisent à eux seuls 93 % des arsenaux mondiaux, dont 2000 unités sont en alerte avancée (donc peuvent être prêtes en dix minutes). Entre 1990 et 2000, avec la chute de l'URSS, nous avons assisté à une diminution des arsenaux nucléaires. Toutefois, avec le retrait américain du traité de non-prolifération en 2002, nous avons assisté à une nouvelle course aux armements. Avec cette augmentation, nous connaissons aujourd'hui un risque plus élevé d'utilisation de l'arme atomique que pendant la Guerre froide. Il y a une crise du désarmement.

Concernant les armes biologiques (se basant sur des organismes vivants), elles ont l'image d'armes honteuses, contrairement aux armes nucléaires dont les États possesseurs sont fiers d'avoir.

Enfin, les armes chimiques (s'appuyant sur des organismes chimiques) ont notamment pour but de provoquer l'aveuglement. Elles sont aussi perçues comme étant des armes honteuses, des « armes du pauvre ». Leur utilisation s'inscrit souvent de le cadre terroriste, par exemple contre les civils en Iraq et en Syrie ces dernières années.

En 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) vit le jour, bien qu'il ne soit pas encore en vigueur. Il est né d'une initiative humanitaire et s'appuie sur le principe de disproportion. Dans la dernière revue internationale de la Croix Rouge, un article aborde la question de l'évolution de la manière de faire la guerre. L'objectif a été d'aborder cette question à travers le prisme de l'interdisciplinarité (médecins, ingénieurs, juristes...).

Pour Jean-Marie Collin, il faut améliorer le droit international humanitaire (DIH). En mars 2018, Jean-Yves Le Drian avait insisté sur l'obligation de le respecter. Toutefois, nous remarquons que la politique de dissuasion nucléaire équivaut à une menace constante. Les gouvernements d'États ayant l'arme nucléaire font planer un risque constant : le chef de l'État est prêt à utiliser cette arme, donc à enfreindre le DIH.

Le TIAN repose sur deux points principaux :

- Son article 1 visant les interdictions classiques, à savoir utiliser, produire, stocker ou transférer une arme nucléaire.
- Le Traité de désarmement humanitaire et introduit la notion de « droits aux générations futures ».

Il faut indiquer qu'actuellement 122 États ont ratifié le TIAN. Le droit international humanitaire est un droit compliqué, mais la France s'est pleinement engagée à le respecter.

L'armement nucléaire crée des changements depuis une quinzaine d'années, et surtout 2014 avec la question de la Crimée, avec les tensions entre la Russie et l'Occident, et avec Xi Jinping qui prône une présence économique voire militaire de la Chine dans le monde. Nous pouvons aussi nous apercevoir qu'il existe une certaine dépendance au cyber, notamment dans le domaine de l'armement.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans un contexte de Guerre froide, les intérêts vitaux évoluent. La crise en Ukraine aurait pu être plus grave s'il s'était déroulé pendant la Guerre froide. Plusieurs questions restent en suspens : l'Ukraine représente-t-elle un défi fondamental pour les Russes ? Et pour les Occidents ? Il y a un flou autour de cette situation. L'arme nucléaire est une menace pour les intérêts vitaux.

Que faire en cas d'échec de la dissuasion nucléaire ? Il y a la théorisation de la guerre nucléaire limitée par l'*American Nuclear Review*. Dans ce cadre, nous parlons alors de « risques nucléaires » donc de possibilités.

Concernant la situation actuelle des relations internationales, le pape François la qualifie de « 3e guerre mondiale par morceaux ». Dans son encyclique *Laudato Si*, il fait référence à une

encyclique de Jean XXIII qui avait été faite lors de la crise de Cuba. Par ailleurs, il traite de la crise environnementale et s'adresse aux « hommes de bonne volonté ». Enfin, il prévient que la possession de l'arme nucléaire, comme celle de n'importe quel autre objet, implique un risque d'en être prisonnier.

L'amiral Jean Dufourcq est ensuite intervenu pour une table ronde. Il a expliqué qu'aujourd'hui est un moment difficile car un héritage moralement difficile à assumer. Pour lui, dans trente ou quarante ans, nous pourrions penser à une dénucléarisation du monde, mais, pour le moment, le monde est trop dangereux. Pour lui, il y a cinq points essentiels :

- Le point chrétien qui dit que, dans la Création, il y a « il vit que cela était bon ». Cela peut être interprété par le fait que la matière (dont la matière atomique) n'est pas forcément mauvaise.
- Les premiers usages du nucléaire ont été inhumains : il s'agit d'un péché mortel.
- La dissuasion nucléaire tend une volonté de stabilité mondiale.
- La manoeuvre dissuasive, disant que la guerre nucléaire est un échec pour tous, est réglée et est imparable.
- Depuis la fin de la Guerre froide, tous les grands régulateurs stratégiques disparaissent les uns après les autres. Le droit est en phase descendante. Nous sommes dans un monde nouveau. Les structures juridiques qui étaient valables pour trois ou quatre milliards d'habitants ne le sont plus pour huit-dix milliards. Nous sommes dans une période d'incertitude.

Aujourd'hui, il n'y a pas de nécessité de toucher à l'équilibre actuel des forces. Le statu quo nucléaire s'impose faute de mieux. La paix imparfaite vaut mieux que la guerre entre États.

Concernant les thématiques liées aux nouvelles technologies, nous avons eu l'intervention de Brice Erbland, de l'armée de l'air. Il a expliqué, au début de sa prestation, que, concernant les robots tueurs, nous avons tendance à penser que les philosophes et les ingénieurs travaillent chacun de leur côté. Or, en réalité, aucun des deux n'ont l'expérience du combat.

Dans le domaine des nouvelles technologies au combat, les termes de « drones » et de « robots tueurs » reviennent souvent. Il s'agit de termes trop généralisateurs. Il convient donc de clarifier cela. Un système d'armes est un ensemble qui permet la mise en oeuvre d'un armement (visée, précision, élimination). Il est manipulé par l'Homme et est divisé en trois catégories :

- le système téléopéré : qui est manipulé par l'Homme mais à distance (tourelles, drones...).
- le système automatique : qui n'est pas autonome. L'Homme n'est plus dans la boucle. Ce système va toujours réagir de la même manière face à un stimuli donné. Par exemple : une mine anti-personnelle ou le système de défense solaire du bateau de la marine nationale...
- le système autonome : qui, une fois activé, est capable d'appréhender l'environnement et de décider de l'ouverture du feu ou non en fonction du contexte. nous pouvons parler de « robots tueurs » ou de « robots soldats ». Ce système n'existe pas encore car il nécessite un tel niveau d'exigence.

Brice Erbland souligne des limites quant au lien entre ces nouveaux armements et l'éthique. Le droit de tuer doit avoir un équilibre pour que cet acte soit moralement acceptable, il faut une réciprocité du danger. Dans les trois catégories que nous avons vues précédemment, nous pouvons créer une nouvelle séparation :

- Les armes employées au milieu de soldats humains.
- Les armes utilisées en réaction à une menace.

Ce choix est dans la main du chef tactique, il doit décider s'il peut employer l'armement et dans quel contexte. Cela peut, toutefois, poser la question de l'esclavage technologique. Pour cela, il y a un réel besoin d'un fort discernement. Les machines autonomes ne sont pas parfaites, mais il faut concevoir des machines au moins aussi bonnes que le soldat humain, en ce sens où il ne faut pas reproduire les défauts (fatigue, manger, boire, peur, vengeance, soumission à des ordres immoraux...) mais reproduire les vertus humaines (courage, cohésion, créativité, instinct...) ce qui serait dur à programmer. Parmi les vertus propres à l'Homme, existe le discernement émotionnel : c'est ce qui nous fait changer d'avis par ce qui vient de l'âme.

Le terme de « robots tueurs » a été développé par le *Human Right Watch*. La terminologie importante car ce terme empêche tout débat et toute réflexion sur l'armement car ils sont forcément dépeints comme étant méchants.

Il faut, effectivement, souligner le problème de la réciprocité quant à l'utilisation de la violence car où est le danger pour l'Homme si nous faisons appel à un robot ? Mais quand nous regardons de plus près, nous nous apercevons que nous avons toujours eu tendance à nous éloigner du danger (trébuchet...).

Thierry Lorho a ensuite traité la question de l'intelligence artificielle en indiquant que, contrairement au fantasme d'une IA qui remplacerait l'être humaine, leur hyper-spécialisation les renferme dans des actions spécifiques. Il suggère de « probablement » introduire de l'humanité dans les IA petits petit. Car nous avons atteint une limite, il faut inventer autre chose, mais quoi ?

Le général Olivier Kempf préfère, lui, le terme de « cyberconflictualité » à celui de « cyberguerre ». Le terme de « cyberspace » comprend tout ce qui est cloud, robotique, blockchain...

Le domaine du cyber repose sur trois caractéristiques stratégiques :

- L'opacité : nous pouvons tout à fait nous cacher, agir caché et faire en sorte que nos actions ne soient pas repérées par la cible.
- L'inattribution : incapable de désigner l'ennemi et de dire qui il est.
- La non-létalité : pas de mort dû à du cyber.

Il y a une conflictualité constante car tout le monde fait de la cyberconflictualité. Toutefois, cela pose des questions qui reposent sur des caractéristiques éthiques :

- Le cyber est dans tous les domaines (social, économique, politique...). C'est une révolution anthropologique. Pour Michel Serres, le cyber est une orthèse dans la mesure où il nous permet de nous reposer dessus. Nous ne nous rendons pas compte de l'impact de cette révolution.
- L'immanence : les individus sont devenus des acteurs stratégiques. Tout le monde est potentiellement une cible.
- Ce sont des armements collectifs. Il n'y a pas d'individualisation pour l'ouverture du feu. Ce pose d'ailleurs la question de qui est responsable lors d'une intervention cyber.